

**Procès-verbal de l'assemblée générale 2012  
du 31.10.2012 à Nyon**

**Adopté lors de l'assemblée générale du 30 octobre 2013 à Nyon**

1. **Discours de bienvenue du Président:** Après le discours de bienvenue du Président, disponible sur le site [www.rivespubliques.ch](http://www.rivespubliques.ch) – ASSEMBLEE 2012, on passe à:
2. **Approbation du Procès-verbal de l'AG 2011,** disponible sur le site [www.rivespubliques.ch](http://www.rivespubliques.ch) – ASSEMBLEE 2011 et faite à l'unanimité (2 abstentions)
3. **Rapport de trésorerie et adoption des comptes 2011:** Le bilan et le rapport des vérificateurs des comptes sont disponibles sur le site [www.rivespubliques.ch](http://www.rivespubliques.ch) – COMPTES et BILANS.

Il ressort d'une présentation très claire de M. Alex Lang, que les comptes sont équilibrés et que la situation est saine. Sur proposition d'un membre, l'assemblée convient d'intituler à l'avenir le «Résultat» du COMPTE DE RESULTAT comme «Excédent de recette», resp. «Excédent de charges».

Le Président rappelle une nouvelle fois à l'assemblée que c'est à cause de quelques sponsorings renouvelés mais surtout grâce au sponsor principal extrêmement généreux en Suisse alémanique que les liquidités sont bonnes, mais que nous devons trouver impérativement d'autres donateurs importants, surtout pour «l'initia-rive » populaire fédérale qui est plus que probablement incontournable.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et le Président et l'audience remercient la Trésorière Suzanne von Wartburg et les vérificateurs des comptes Alex Lang et Charles Zurmühle pour leur important travail.

4. **A) Rapport d'activités du comité de novembre 2011 à octobre 2012:** Le Président explique les principales interventions (voir pt. 5. Pour les discussions):

- **SUISSE ROMANDE**

17.01.2012 - Arrêt du Tribunal Cantonal VD concernant La Tourangelle, Gland (propriétaires M. et Mme Labouchère) qui confirme clairement que notre interprétation des lois en vigueur correspond parfaitement avec le souhait du législateur. Dommage que nous ne l'ayons pas reçu avant le débat télévisé et notre préparation du «tout ménage» concernant la votation du 5 février 2012 à Gland.

24.01.2012 - Tout ménage glandois pour la votation du 5 février 2012 «Votez NON au préavis No 99 concernant le PPA de la Crique»

04.02.2012 - Message au comité RP, avec PS à notre avocat VD, en préparation de la réunion du comité du 8 février 2012, proposant d'agréer des interventions pour éliminer qq. obstacles obstruant illicitement le domaine public et le Marchepied - principe déjà approuvé à l'unanimité par l'audience lors de l'AG 2011. En attachant l'article du 30.04.2010 "Marsch durch die Konstanzer Villengärten" concernant une intervention d'ouverture par le public le 1er mai 1975. Ils ont également endommagé des clôtures et l'organisateur a d'abord été condamné par le "Amtsgericht" pour violation de domicile et le "Landsgericht" a annulé ce jugement.

**05.02.2012 – Importante victoire du référendum communal «Halte à la confiscation des rives du lac». 65% des électeurs ont déposé leur NON à la question: «Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 23 juin 2011 qui a accepté le préavis municipal No 99/2006-2011 relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement?». Nous sommes convaincus que notre «tout ménage» y est pour quelque chose.**

**20.02.2012 - Mail à la Présidente de la Commission des rives, Mme Bovey-Diagne, demandant des renseignements au sujet de l'existence des plans riverains concernant la zone asservie au Marchepied, resp. le respect de l'art. 6, 7 et 8 LML.**

**14.03.2012 - Réponse très incomplète et évasive de M. J.-F. Jatton et Me P.-Y. Bétrix, SESA à notre demande susmentionnée. Nous considérons que certains de ces articles LML ne sont pas bien, voire pas du tout respectés.**

**26.04.2012 - Demande de Me Laurent TRIVELLI, l'avocat de l'Association RIVES DU LAC - La Tour-de-Peilz, au SESA, demandant accès à l'information au sujet de toutes les concessions d'eau et autorisations à bien plaisir, concernant les 2 km de la rive de LTDP qui doivent être rendus accessibles au public, suite à la votation populaire.**

**NB: Ce problème de cache-cache existe dans toute la Suisse et il n'est tout simplement pas possible que RP ou le public puisse contrôler tout ça... Que faire si la confiance envers nos autorités compétentes est démolie?**

**26.04.2012 - Suite à notre réunion du 25.04.2012 à Morges, entre présidents des groupements LTDP, GLAND et RP où il a été décidé, selon une nouvelle stratégie/approche de demander à ce que toutes les Municipalités riveraines vaudoises soumises à la LML, ouvrent immédiatement le Marchepied (en commençant par le Léman), Me TRIVELLI nous a fourni son projet de lettre type, que nous avons entretemps adressé comme "test" à la Municipalité et leur Conseil de La Tour-de-Peilz et Tannay. Il attire notre attention sur l'art. 21, al.3 LML qui pourrait nous être défavorable dans le cas où les obstacles sont antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi du 01.07.1926.**

**01.05.2012 - Commentaires aux parties concernées, suite au mail susmentionné de Me TRIVELLI, auxquelles il faut rajouter, sur la base de l'arrêt du 17.01.2012 du TC, que les propriétaires riverains doivent être traités d'une manière égalitaire et sur la base de l'art. 664 CCS et sa jurisprudence du 15.03.2001, notre ferme conviction que toutes les obstructions sur le passage riverain, y.c. celles antérieures à l'entrée en vigueur de la LML, doivent être supprimés.**

**01.05.2012 - Mail de Patrick Uebelhart, Président du Comité référendaire "Halte à la confiscation des rives", Gland, soulevant l'argument souvent évoqué par le Canton et maintenant également par la Municipalité de Gland: "Un tel cheminement ne peut se concrétiser qu'à la condition sine qua non que son parcours ne soit pas sans issue. Autrement, il est dit que chacune de ces extrémités soient reliées à un bien-fonds public." Selon l'auteur du mail cela signifierait que même au bénéfice d'une servitude de passage, aucun accès n'est autorisé au public... même pas pour un aller-retour. Il demande si cette affirmation se base sur un fondement juridique.**

**02.05.2012 - Réponse très claire de Me TRIVELLI: "Juridiquement, la position municipale – qui peut se comprendre en opportunité politique, ne tient pas la route juridiquement parlant!". RIVES PUBLIQUES est depuis toujours du ferme opinion que les servitudes de passage public à pied en échange de Concessions est une "détestable" tromperie de la population. Avant leurs transformations lourdes, les rives naturelles étaient légalement accessibles au public et les clauses particulières des Concessions ne sont pas connues par le public, et pour les concessions connues par nous, leurs conditions ne sont pas respectées. Les sentiers en montagne sont très souvent en cul de sac. Nous jugeons qu'il faut mettre fin à toutes ses tricheries et obliger les autorités de marquer clairement le domaine public sur les rives.**

**30.05.2012 - Notre plainte à la Municipalité de Tannay pour l'absence du moindre progrès suite à notre rencontre du 30.09.2011.**

**05.06.2012 - Réponse de la Municipalité de Tannay expliquant principalement qu'elle a fait valoir que l'Etat de Vaud est concerné au premier chef par ces problèmes d'obstruction de la rive, mais que le SESA estime que selon les articles 9, 10 et 11 de la loi sur le Marchepied, il appartiendrait à la commune territoriale de démolir les clôtures qui seraient élevées en contradiction des articles mentionnées et cela aux frais des propriétaires... La Municipalité confirme en outre: «Très désireux de faire aboutir ce projet (NB l'enquête du PPA «Le Torry») dans les meilleurs délais et de nous donner toutes les chances de réussite, nous souhaitons donc y donner la priorité et ne rien entreprendre pour l'heure qui puisse le mettre en péril».**

**NB: Sans l'avoir vu noir sur blanc, ce serait difficile de le croire...**

**22.06.2012 – Actions «Coup de poing» à Versoix et Tannay en présence de 15 journalistes pour supprimer 3 clôtures illicites, obstruant l'accès du public à la rive et la grève, en violation de servitudes, lois et jurisprudence en vigueur**

**22.06.2012 - Notre demande conjointe avec l'association RIVES DU LAC - La Tour-de-Peilz et le Comité "Halte à la confiscation des rives" - Gland, adressée par lettre recommandée à la Municipalité de La Tour-de-Peilz (le jour de nos interventions «Coup de poing» à Versoix et Tannay) pour l'ouverture immédiate du Marchepied sur toute la rive communale pour le pêcheur.**

**24.06.2012 - Notre demande conjointe avec l'association RIVES DU LAC - La Tour-de-Peilz et le Comité "Halte à la confiscation des rives" - Gland, adressée par lettre recommandée à la Municipalité de Tannay le 23.06.2012 (le lendemain de nos interventions du 22.06.2012) pour l'ouverture immédiate du Marchepied sur toute la rive communale pour le pêcheur.**

**24.06.2012 - Mail à M. le Syndic de Tannay, joignant copie de notre demande susmentionnée et concernant notre intervention le 22.06.2012 pour ré-ouvrir le Marchepied et le seul passage à pied inscrit au RF.**

**24.06.2012 - Suite au constat que le riverain fautif a déjà refermé son obstruction illicite et sans autorisation, demande à M. le Syndic de bien vouloir nous informer dans les 24 heures de quelle manière et quand il va faire ouvrir l'accès, sans obstacles, au public à cette grève en lui faisant part de ma disponibilité pour un entretien.**

**25.06.2012 - PROCES-VERBAL D'AUDITION-PLAINTÉ pour menaces anonymes par tél. le 23.06.2012 vers 07h40**

**26.06.2012 - PV I N T E R N E et CONFIDENTIEL concernant ma rencontre d'env. 80 min. le même jour avec la Municipalité de Tannay avec l'engagement confirmé par e-mail du même jour par M. le Syndic, Serge SCHMIDT**

**29.06.2012 - Suite à l'issue de la rencontre avec la Municipalité de Tannay, mail à M. le Préfet lui transmettant copie de nos échanges avec la Municipalité de Tannay, lui expliquant les motivations pour notre intervention "démocratique" le 22.06.2012 à Tannay, avec le résumé de ma rencontre avec la Municipalité de Tannay.**

**05.07.2012 - Réponse totalement inacceptable de la part de la Municipalité de Tannay à notre demande conjointe, datée du 23.06.2012 pour l'ouverture immédiate du Marchepied. Elle bafoue les lois en se cachant derrière son aspiration à adopter une position neutre et son indépendance et elle maintient son point de vue que l'Etat est responsable du respect du marchepied, titulaire de la servitude publique de passage à pied, propriétaire du DP 9022 (lac Léman) et également responsable du cadastre. Elle confirme qu'elle a suivi notre suggestion de s'adresser à M. le Préfet et que ce dernier a proposé la mise sur pied d'une séance conjointe avec les services de l'Etat concernés, lui-même et des représentants de la Commune de Tannay.**

**NB: On dirait que nous avons bien fait de presser le "bouton d'arrêt urgent" pour faire intervenir la Préfecture auprès du Canton et de la Municipalité...**

**09.07.2012 - Demande à M. le Préfet, principalement pour lui exprimer notre souhait que sa séance avec les services de l'Etat concernés et des représentants de la Commune de Tannay ne traite pas seulement de cette problématique pour Tannay et La Tour-de-Peilz, mais sur le niveau cantonal, en espérant qu'il puisse faire passer notre demande à tous les Préfets concernés.**

**09.07.2012 - Mandat de comparution à mon attention, pour l'audition le 24.07.2012 par la Police de sûreté à Morges, en présence de notre avocat vaudois.**

**11.07.2012 - ARGUMENTAIRE concernant notre décision et justification pour nos interventions "coup de poing" le 22.06.2012 à Versoix et Tannay**

**12.07.2012 - Notre réponse au courrier inacceptable du 05.07.2012 de la Municipalité de Tannay, en lui demandant surtout de bien vouloir faire enfin enlever les obstructions illicites, sans attendre la séance avec M. le Préfet en automne, pour que en première priorité les baigneurs puissent profiter de leur grève/rive.**

**13.07.2012 - Demandes urgentes à M. J.-F. Jaton et Me P.-Y. Bétrix, SESA pour nous fournir des copies telles que Concessions d'eau, Conventions, Servitudes, etc. au sujet de la rive concernée, également pour ce qui concerne les remblais sur le domaine public du lac, apparemment lors de la construction de l'autoroute.**

**20.08.2012 - Réponse de M. Gottlieb Witzig, Bereichsleiter, Eidgenössisches Departement UVEK, Bundesamt für Strassen ASTRA, nous transmettant le jugement du TF du 08.09.2010, qui permet de conclure que leur argumentation pour accorder la légitimation pour recourir au TCS, doit s'appliquer d'une manière analogique à RIVES PUBLIQUES pour une affaire d'aménagement/d'utilisation des rives. Ce sont de très bonnes nouvelles.**

**06.09.2012 - Opposition concernant le dossier mise à l'enquête publique du 10.08. au 10.09.2012 pour des transformations concernant la propriété TATIANA (M. Bertarelli), Crans-sur-Céligny.**

**06.09.2012 - Notre demande conjointe avec l'association RIVES DU LAC - La Tour-de-Peilz et le Comité "Halte à la confiscation des rives" - Gland, déposée à la Municipalité de Crans-sur-Céligny pour l'ouverture immédiate du Marchepied sur toute la rive communale pour le pêcheur.**

**07.09.2012 - Notre demande à la Commission des rives et au SESA demandant copie de la décision des autorités compétentes concernant notre opposition déposée par Me Thierry Thonney le 15 octobre 2007 concernant le renouvellement de la concession d'eau pour le port de la propriété TATIANA, du fait que la servitude de passage public à pied et le passage du Marchepied ne sont pas respectés. Malgré notre rappel du 17.09.2012 aux deux services et au juriste du canton concerné, nous sommes toujours sans réponse.**

**23.10.2012 - Plainte et demande avec le Collectif de la Bécassine à Mme Karine Salibian-Kolly, secrétaire générale adjoint du DIM, concernant la suppression de l'obstruction illicite de l'accès public aux rives du lac Léman à l'endroit de la plage et grève dite La Bécassine à Versoix.**

**23.10.2012 – Réception de la prise de position favorable de l'autorité de surveillance sur notre requête d'approbation de notre projet de statuts pour la constitution de la FONDATION RIVES PUBLIQUES. Les modifications mineures exigées ont entre temps été apportés.**

24.10.2012 – Plainte et demande du co-président des verts de Gland et président du comité référendaire «Halte à la confiscation des rives glandoises» à la Conseillère d'État, Mme Béatrice Métraux, concernant l'accès public aux rives du lac et le respect de la loi sur le Marchepied.

- **OUTRE SARINE**

Recours: Erlenbach, Rüsclikon, Uetikon, Wädenswil-Giessen. Jusqu'ici tous les jugements étaient en notre faveur, mais malheureusement sans aller jusqu'à examiner le fond du problème des terrains remblayés. Pour les frais de justice excessifs qui ont été imposés à notre partenaire, malgré que la partie adverse ait retiré son projet, nous avons déposé un recours au TF pour une jurisprudence.

4.B) Présentation des activités futures et propositions du comité: Le Président explique que les diverses importantes affaires juridiques susmentionnées en cours recevront bien entendu l'attention prioritaire du comité (voir pt. 6. Pour les discussions).

4.C) Présentation des propositions du comité:

A. **CHANGEMENT DE LA PERIODE DE L'AG:** Pour les raisons suivantes nous souhaitons, avec effet 2013, tenir notre AG ordinaire annuelle dans le premier semestre:

a) Notre déclaration d'impôt précise comme délai "... dans les 30 jours qui suivent l'approbation des comptes (NB: donc par l'AG), mais au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date de clôture..." (NB: qui est toujours le 31 décembre)

b) Ceci nous permettra de combiner nos envois de la convocation pour l'AG avec la distribution de notre facture et du bulletin de versement pour la cotisation dans la même enveloppe ce qui est une économie considérable de temps et de coûts

B. **RECHERCHE/NOMINATION D'UN RESPONSABLE «FUND RAISING»**

Jusqu'ici la concentration de nos efforts sur nos engagements politiques et juridiques était juste et nos moyens financiers étaient en ligne avec cette stratégie. Par contre, le besoin et l'ampleur croissant de nos luttes juridiques et surtout la projection de nos besoins financiers pour notre initiative populaire fédérale, nous impose un sérieux accroissement de nos efforts dans le domaine de la prospection d'un grand nombre de nouveaux membres et de généreux donateurs.

Les Fr. 60'000 offerts en 2011 par deux donateurs principaux est très appréciable, mais rien nous garantit une continuité éternelle et ce montant est insuffisant pour les plaintes et recours nécessaires et contre les montagnes d'argent dont disposent nos adversaires.

La situation des cotisations en retard est inquiétante, surtout que tout le monde reçoit une facture avec relevé et bulletin:

Seulement 205 membres ont réglé à ce jour leur cotisation 2012 (144 romands, 61 alémaniques) et la première cotisation de 9 nouveaux membres romands et 8 alémaniques est en attente.

En retard, uniquement pour l'année en cours, sont 19 romands et 8 alémaniques, de 2 ans 7 et 7, de 3 ans 8 et 10, de 4 ans 6 et 7, de 5 ans 10 et 6, et de 6 ans 2 romands, ce qui nous fait un manque cumulé de Fr. 7'600

Nos essais de tentative de les repêcher par appel tél. ont été, dans le passé couronnés d'un succès encourageant mais il est difficile de justifier le temps nécessaire par rapport aux priorités d'actions critiques pour atteindre nos buts.

### C. NOUVEAU WEBMASTER et MODERNISATION DE NOTRE SITE

Nous sommes à la recherche d'un remplaçant pour notre webmaster, Peter Goedtkindt, qui a déposé son mandat de webmaster au sein de notre comité pour des raisons professionnelles.

En parallèle nous étudions l'installation d'un système CMS pour faciliter la mise à jour de notre site pour adapter son efficacité et la sécurité générale au niveau actuel de la technologie.

Nous attendons des offres.

- D. Le comité juge opportun de commencer à réfléchir et préparer le développement de spot/s publicitaire/s pour notre initiative populaire fédérale (et éventuellement cantonale/s). De telles productions de bonne qualité peuvent s'avérer très longues.

La nièce d'un membre du comité du Collectif de la Bécassine nous a offert le droit d'utiliser pour notre cause le lien <http://frischfilm.sf.tv/content/view/full/478117> vers son court métrage d'animation «HAGA» de 2 min. qui pousse certainement un grand nombre de spectateurs à réfléchir au sujet de la privatisation illicite des rives de nos lacs.

Les artistes Catherine Heeb et Désirée Gnaba ont gagné avec leur chef d'œuvre le 1<sup>er</sup> prix du Concours court métrage Suisse Occidentale 2012, catégorie 20 ans révolus, au sujet de l' «Eau», ce qui réjouit bien entendu RIVES PUBLIQUES d'une manière débordant toutes les rives ...

Elles se réjouiront de nous produire, en cas de besoin, un court métrage selon nos désirs (version/s nationale/s), en nous facturant que les frais pour caméra, lumière, set, son, etc. = env. Fr. 3'000 – 5'000, nous offrant leur travail bénévole pour la bonne cause.

Il est évident que nous déclencherons une telle production seulement une fois que le besoin réel et la disponibilité des fonds nécessaires seront confirmés.

5. **Discussion:** Introduction d'un article comportant le principe du libre accès aux rives dans la Constitution genevoise.
6. **Propositions individuelles:** Le comité n'a reçu aucune demande écrite dans un délai conforme de 7 jours précédant l'assemblée, comme mentionné dans les statuts.
7. **Décharge du comité pour l'année 2011:** La décharge est votée à l'unanimité (sans abstention).
8. La réélection du comité actuel – Art. 20.9) des statuts, avec effet 01.11.2012 – est voté à l'unanimité (sans abstention) : M. Victor von Wartburg, Président, M. Victor Ruffy, 1<sup>er</sup> Vice-président, M. Cyril Mizrahi, 2<sup>ème</sup> Vice-président, M. Felix von Wartburg, Conseiller relations publiques/médias, Mme Suzanne von Wartburg, Administration/Secrétariat . Le même résultat pour l'élection du nouveau Trésorier, M. Charles Zurmuehle ainsi que les nouveaux vérificateurs des comptes, Mme Meryl Pelerin et M. Philippe Vuagnoux.

Pour le comité:

Victor von Wartburg  
Président fondateur